

Études internationales



Toledano Laredo, Armando, *Intégration et démocratie*,
Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1982, 192 p.

Jean-Yves Chouinard

Volume 15, numéro 3, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701712ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701712ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chouinard, J.-Y. (1984). Compte rendu de [Toledano Laredo, Armando, *Intégration et démocratie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1982, 192 p.] *Études internationales*, 15(3), 637–638. <https://doi.org/10.7202/701712ar>

TOLEDANO LAREDO, Armando. *Intégration et démocratie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1982, 192 p.

L'ouvrage est, au sens propre du terme, un essai au sujet duquel le préfacier écrit: « L'aspect descriptif est intéressant en soi parce que le lecteur cultivé (*sic*) ne dispose pas d'exposé systématique et clair sur l'évolution la plus récente du droit public de l'intégration, en ce qu'il concerne à la fois, les institutions, les droits de l'homme et l'exercice des libertés publiques en Europe et en Amérique latine » (p. 9). Quant à l'auteur, il dit: qu'« Il (l'essai) se limite à approcher deux processus d'intégration – la Communauté européenne et le Groupe andin – à les étudier et à en rechercher la base et la vocation démocratiques dans leurs principes, dans leurs institutions et dans leurs réalisations, à vérifier aussi la place qu'y occupe le citoyen » (p. 16).

Voilà qui en promet beaucoup... C'est sans doute pour cela que le lecteur reste sur son appétit si en plus d'être « cultivé » il s'intéresse aux « deux processus d'intégration ». Ceci nous amène à considérer l'équilibre de l'ouvrage divisé en trois parties. La première partie, sur la Communauté européenne, est d'environ 78 pages. La deuxième partie traite de l'Amérique latine en quelque 53 pages dont à peine 29 portent sur le Groupe andin et, en terme de contenu, cette deuxième partie est aussi très faible par rapport à la première. La troisième partie traite du monde contemporain et de l'approche régionale.

Sur la Communauté européenne et le citoyen ainsi que sur la structure communautaire on revoit du déjà connu, mais dans une perspective juridico-politique. Cela fait bien saisir, tant par l'équilibre institutionnel et son évolution récente que par la procédure de concertation, ce qui fonde les principes et l'exercice démocratique qui ont conduit à l'élection directe du parlement européen.

Vu sous l'angle de l'élection du parlement, le Conseil européen prend une dimension nouvelle pour le devenir de l'équilibre institutionnel d'une communauté démocratique et ouverte. On comprend mieux cette exigence des promoteurs de l'intégration ré-

gionale pour que la démocratie soit une condition d'appartenance à la Communauté. On n'est toutefois pas convaincu pour autant que l'on puisse qualifier de « droit public de l'intégration » le droit public européen qui se développe actuellement. L'intégration régionale ce n'est pas que l'intégration à l'euro-péenne.

Même si, dans un élan de fierté sans doute légitime, l'auteur écrit que « l'Europe a été appelée une fois de plus par l'histoire à indiquer le chemin et à l'explorer en premier avec son génie inventif, sa force créatrice et son effort conjugué » (p. 188), on espère que la Communauté européenne ne se fera pas le mentor des autres projets d'intégration. Car, si cela devait être le cas, ce ne serait pas surprenant que les pays à peine sortis du colonialisme craignent alors l'émergence d'un droit néo-colonialiste avec des accents de « mission sacrée de civilisation ». Si un « droit public de l'intégration » doit se développer, on souhaite que le droit public européen soit une contribution, non l'unique modèle.

Dans la deuxième partie, l'auteur déçoit. Le lecteur, « cultivé » (*sic*) ou pas, peu ou prou intéressé à l'intégration régionale, est déjà informé de ce qu'il peut trouver dans cette partie, s'il a suivi l'actualité internationale de 1979 à 1982 dans les pages des grands quotidiens. En fait, on n'y retrouve qu'un résumé, d'ailleurs fort bref, des comptes rendus des agences de presse. L'auteur ne maîtrise manifestement pas le sujet en ce qui concerne l'Amérique latine et le Groupe andin. On est surpris qu'il évoque des faits datés de mars 1982 (p. 119) alors qu'il ne réfère aucunement à l'important ouvrage de Gordon Mace¹ publié en 1981.

On doit aussi regretter les jugements de valeur, sinon les préjugés, qui font faire au préfacier comme à l'auteur un malheureux amalgame entre « intérêt national », « État

1. Gordon MACE, *Intégration régionale et pluralisme idéologique au sein du groupe andin*, Québec, Centre québécois de relations internationales et Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1981, 317 p.

totalitaire » et « le système de valeurs... essentiellement nationaliste » de ces États (pp. 11, 183). C'est dommage que l'auteur n'ait pas défini ces concepts et ne les ait pas discutés pour éclairer celui de démocratie.

Pour ce qui est de la troisième partie, elle offre un tour d'horizon sur la situation internationale rappelant quelques faits que l'on peut situer dans les deux ou trois dernières décennies. Comme pour la deuxième partie, l'information qu'on y retrouve est présentée sans aucun traitement particulier et ne constitue pas une source documentaire pour la recherche. Par exemple, on aurait aimé connaître la date et, peut-être, le lieu de publication (ou la source) de l'« étude récente (*sic*) réalisée par le gouvernement des États-Unis », intitulée : « *Global 2000* », (p. 160, note 1, les guillemets et le souligné sont de l'auteur).

Le tableau que brosse l'auteur est juste assez sombre pour servir de fond et mettre en relief un panégyrique sur : « La régionalisation – et dans une phase plus avancée et plus lointaine l'unité inter-régionale – devient ainsi le mot-clé de l'avenir faisant justice de certaines utopies proclamées jusqu'ici » (pp. 175-176, *sq.*). Cette note, pour élever l'accent sur l'intégration régionale, n'est pourtant que l'appogiature qui prélude du crescendo de la dithyrambe prosélytique offerte dans la conclusion. Si ce n'était de l'amalgame inutile à la promotion de l'intégration régionale, dont on a fait mention plus haut, on aurait pu dire que le « ton grave et convaincu » (p. 12) attribué à l'auteur par son préfacier, n'était tout au plus que celui d'une apologie.

Même si cet essai est bien écrit, ce qui en rend la lecture agréable et rapide, il n'en demeure pas moins qu'il n'est qu'une mise à jour de l'actualité dont « l'aspect descriptif est intéressant » (*sic*) uniquement en ce qui concerne la Communauté européenne. Toutefois, cela n'en fait pas une source d'information privilégiée. D'autre part, il n'y a pas de liste des abréviations et des sigles et la bibliographie est restreinte à treize ouvrages.

Enfin, notre critique tient, mais en partie seulement, au fait que depuis le milieu des années '70, aucun développement théorique

significatif n'a été publié sur l'intégration et que parmi le nombre imposant d'articles et d'essais publiés depuis, la plupart ressassent l'acquis et, si quelques ouvrages essentiels pour l'information émergent, il s'en trouve peu qui sont un apport pour la recherche. Dans ces conditions on est justifié d'être critique et on a le droit, sinon le devoir, d'être exigeant.

Jean-Yves CHOUINARD

Département de science politique,
Université Laval, Québec

DROIT INTERNATIONAL ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

BATIFFOL, Henri et LAGARDE, Paul.
Droit international privé, tome II. 7^{ème} édition, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1983, 701 p.

La réédition de ce second tome permet maintenant de disposer d'une version complètement à jour de l'ensemble de ce traité fondamental. Un compte rendu de la 7^{ème} édition du premier tome a déjà été publié dans ces pages (voir *Études internationales*, 1982, vol. 13, p. 382) et les remarques d'ensemble sur la qualité du travail accompli sont tout aussi valables pour le second tome.

Celui-ci est consacré à l'étude détaillée des règles de rattachement applicables en France ainsi qu'aux conflits de juridictions. Le mode de présentation, devenu un classique du genre, n'a pas été modifié et se fonde toujours sur les grandes catégories traditionnelles : Statut personnel, Statut réel et Actes et faits juridiques. Sur aucun de ces points il n'y a de revirement majeur des auteurs. Ils continuent à défendre vigoureusement, et avec talent, les principes du rattachement bilatéral malgré les assauts qu'ils subissent du législateur français et d'autres théoriciens. La rédaction a donc été largement remaniée pour tenir compte des problèmes nouveaux qui ont surgi. Malgré tout il est difficile de couvrir adéquatement une évo-